



COMPTE RENDU DU CDAS DU 23/03/2018

Etaient présents : Xavier DENY, Arnaud GUITARD, Patricia ROBERT, Françoise JANER, Françoise CAMBON, Joséphine NOGALES, Cécile MARTIAL, Nathalie MAURIE, Ariel FAURE, Stéphanie BOURGER, Marilyne BASQUEZ

Etaient excusées : Magali CAUSSE, Anne BERTRAND, Anne DIDELIN et Marie-Christine BRUXELLES

La séance commence par l'adoption du Procès-Verbal du CDAS du 19/10/2017.
SOLIDAIRES mentionne que les participants devraient faire preuve de plus de cordialité à l'encontre du secrétaire adjoint dans leurs observations lors de la transmission du PV avant signature.

L'ACTION SOCIALE AU NIVEAU NATIONAL :

Le budget national dédié à l'action sociale est en augmentation de 5 000 000 EUROS.

Les orientations portent sur le maintien des actions dans le domaine de la restauration, du logement et des vacances.

Le rôle de l'action sociale est de favoriser l'articulation entre la vie personnelle et professionnelle des agents et de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Concernant la restauration, le Secrétariat Général envisage une étude de fréquentation sur les conventionnements de restaurants privés afin de déterminer s'il n'est pas équitable et « rentable » d'opter pour les titres restaurant.

Par ailleurs, un effort particulier est envisagé sur l'aide à la parentalité via les CESH pré-financés et les places en crèche et l'aide aux personnes en difficultés via les aides pécuniaires et les conseils en économie sociale et familiale.

Les prestations ALPAF et subventions interministérielles et les actions en collaboration avec la MGEFI sont maintenues.

Il est également important de préciser que le bénéfice des prestations ministérielles d'action sociale est étendu aux agents des Collectivités d'Outremer (COM)

L'ACTION SOCIALE AU NIVEAU LOCAL :

Le budget est stable pour le TARN ET GARONNE et permettra de maintenir les actions suivantes :

- **L'arbre de Noël** qui aura lieu le 12 décembre 2018 avec un spectacle Interactif de magie proposé par Fabrice LIMOUZIN , le stand maquillage, la distribution des cadeaux et bons d'achats, un goûter. Il est rappelé aux agents que les bons d'achats sont à récupérer lors de l'Artbre de Noël ou à défaut à la délégation avant le 15 janvier de l'année qui suit en l'occurrence 2019.
- **La journée des retraités** qui aura lieu le 09 octobre 2018 avec une visite du château de Bruniquel suivi d'un repas au restaurant « Les Gorges de l'Aveyron ». Etant donné la nécessité de financer le transport et donc de faire face à un surcoût par rapport à l'année précédente il a été demandé une participation un peu plus élevée soit 20 EUROS pour les retraités et 30 EUROS pour les conjoints.
- **Le mini-séjour** qui aura lieu du 27 août au 31 août 2018 sur le complexe de Guebrières sous le vocable « British Camp ».. La prestation a un coût total de 285 EUROS et une participation de 100 EUROS est demandée aux parents. L'action sociale finance donc 185 euros par enfant.
Les inscriptions débuteront mi-avril.
- **Les coin-repas** : un budget de 310 euros est prévu pour renouveler le matériel des coins repas.
- **L'Action Amitié Finances** qui avait pu être menée l'an dernier à destination des familles monoparentales ayant à charge des enfants de moins de 21 ans ne pourra être reconduite qu'en cas de solde restant sur les crédits d'action locale.

Sur la restauration : le marché public doit être renouvelé pour Albasud et des budgets sont prévus pour des travaux et des réparations

Au niveau social, les axes sont les suivants : l'amélioration de la vie professionnelle et de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle avec un soutien aux personnes les plus fragiles.

Une discussion s'ouvre sur la méconnaissance des prestations interministérielles à destination des familles lorsque les enfants vont en centre aérés, séjour linguistiques ou scolaire de type classe verte, il est convenu de refaire une campagne d'informations.

Une information est également apportée sur une prestation accordée par la SRIAS sous forme de CESU d'une valeur de 15 EUROS pour financer une aide à domicile en cas de maladie, handicap ou raisons sociales.